

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 276 Subvention (185.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (Paris Centre).

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2020 DAC 669 des 15, 16, et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention annuelle d'objectifs en date du 14 janvier 2021 relative à l'attribution d'un acompte de 95.000 euros au titre de 2021 approuvée par la délibération n° 2020 DAC 669 ;

Vu le projet de délibération 2021 DAC 276 en date du 18 mai 2021 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la signature d'un avenant à convention avec l'association Le Musée en Herbe.

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du 18 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée, au titre de 2021, à l'association Le Musée en Herbe, 23 rue de l'Arbre-Sec 75001 Paris, est fixée à 185.000 euros, soit un complément de 90.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20455 / 2021_03909.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle d'objectifs relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 90.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO